

Remplace la partie technique de la Recommandation SIA 272, édition 1980

Abdichtungen und Entwässerungen von Bauten unter Terrain und im Untertagbau

Étanchéités et drainages d'ouvrages enterrés et souterrains

272

D'éventuelles corrections et d'éventuels commentaires relatifs à la présente publication se trouvent sous www.sia.ch/korrigenda.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'application de la présente publication.

2009-08 1^{re} édition

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Avant-propos	4	6 Isolations thermiques	61
0 Champ d'application	5	6.1 Généralités	61
0.1 Délimitation	5	6.2 Spécifications relatives aux matériaux	61
0.2 Groupes d'application	5	6.3 Spécifications relatives à la construction	62
0.3 Références normatives	9	6.4 Spécifications relatives à l'exécution ..	62
0.4 Dérogations	10	Annexe	
1 Terminologie	11	A Vue d'ensemble des systèmes d'étanchéité	63
2 Principes	13	B Support	64
2.1 Actions de l'eau	13	C Spécifications relatives aux matériaux et à l'exécution	66
2.2 Exigences	14	D Essais	90
2.3 Concepts d'étanchéité	16		
2.4 Vue d'ensemble des systèmes d'étanchéité	18		
3 Systèmes d'étanchéité	22		
3.1 Constructions en béton étanche (WDB)	22		
3.2 Mortiers étanches (WDM)	26		
3.3 Asphalte coulé (MA)	29		
3.4 Lés d'étanchéité à base de bitume polymère (PBD)	32		
3.5 Lés d'étanchéité en matière synthétique (KDB)	37		
3.6 Lés d'étanchéité à base d'argile (TDB)	42		
3.7 Étanchéité synthétique liquide (FLK) ..	45		
3.8 Étanchéités à base de polymère de bitume modifié, revêtements épais (KMB)	49		
4 Injections	52		
4.1 Généralités	52		
4.2 Spécifications relatives aux matériaux	52		
4.3 Spécifications relatives à l'exécution ..	53		
5 Drainages	54		
5.1 Généralités	54		
5.2 Spécifications relatives aux matériaux	54		
5.3 Spécifications relatives à la construction	55		
5.4 Concrétions dans les dispositifs de drainage	58		
5.5 Spécifications relatives à l'exécution ..	59		
5.6 Spécifications relatives à l'exploitation	60		

AVANT-PROPOS

L'ingénieur s'intéresse aux forces dans l'ouvrage jusqu'à leur transmission au terrain de fondation. Il s'intéresse de même à l'eau jusqu'au point où elle n'est plus en mesure de nuire.

Heinrich Figi, Coire

La présente norme SIA 272 est en relation avec la prénorme SIA 270, *Étanchéités et drainages*. Elle traite des principes régissant l'étude et l'exécution des mesures à prendre face à l'eau et à l'humidité. Étanchéité, drainage et isolation thermique constituent un ensemble fonctionnel, d'où leur regroupement dans la présente norme. Le chapitre des drainages, harmonisé avec la norme SIA 197, apporte des précisions supplémentaires. Les principes de dimensionnement d'ouvrages en béton étanche sont déduits de la norme SIA 262, *Construction en béton*. L'isolation thermique d'ouvrages enterrés et souterrains ne fait pas l'objet d'une norme de système.

La présente norme donne la description des actions de l'eau, des exigences de protection face à l'eau, des deux concepts de réalisation de cette protection (concept d'évacuation et concept de retenue des eaux) ainsi que des systèmes d'étanchéité aptes à retenir l'eau.

La norme décrit huit systèmes d'étanchéité en vue de l'application pratique, chaque système étant complet en lui-même. Elle donne en outre les règles élémentaires régissant les injections, les drainages et les isolations thermiques.

Deux points particuliers seront pris en considération. Il s'agit premièrement de la nécessité de constituer une surface d'étanchéité sans lacunes et, deuxièmement, de prendre conscience que les étanchéités, les drainages et les isolations thermiques d'ouvrages enterrés et souterrains ne sont plus accessibles après l'achèvement des travaux.

La convention d'utilisation et le concept d'étanchéité, de drainage et d'isolation thermique font partie du projet. Le concept sera entièrement représenté dans un plan.

Commission SIA 272

Commission SIA 272

Président	Pius Weber, Hildisrieden	Représentant de entrepreneur
Membres	Heini Aeppli, Sarnen Roland Böni, Oberweningen Ludwig Bucher, Boswil Urs Bürgi, Zurich Jan Dirk Chabot, Berne Thomas Neidhart, Seewen Erich Reinhard, Emmenbrücke Hanspeter Rupp, Giffers Hans-Ruedi Schäfer, Lucerne René P. Schmid, Oberweningen Marcel Suter, Zurich Andrin Urech, Zurich Edi Vetterli, Zurich Raphael Wick, Ennetbaden Peter Zwicky, Sarnen	fabricant entrepreneur fabricant VBK, entrepreneur maître d'ouvrage entrepreneur PAVIDENSA VAT, entrepreneur PAVIDENSA entrepreneur maître d'ouvrage SIA, projecteur SIA, projecteur SIA, projecteur chef de service

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 272 le 27 novembre 2008.

Elle est valable à partir du 1^{er} octobre 2009.

Elle remplace la partie technique de la Recommandation SIA 272, *Étanchéité des ouvrages enterrés*, édition 1980.

Copyright © 2009 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.